



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Caroline Lamothe, GMA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 11 janvier 2021, le règlement portant le numéro 2020-193 concernant le remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

L'objet de ce règlement est d'établir des catégories de dépenses admissibles à un remboursement lorsque les membres du conseil, les officiers et employés municipaux sont appelés à faire des dépenses dans l'exercice de leurs fonctions.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 14^e jour de janvier 2021.

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière